



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux *master classes* se feront par email à partir de septembre 2018.

### Coordonnées du participant

Les informations marquées d'un astérisque figureront sur les supports de communication distribués pendant l'événement.

Nom\* : ..... Prénom\* : .....

Organisme\* : ..... Fonction\* : .....

Téléphone : ..... Adresse email\* : .....

Adresse Postale : .....

CP : ..... Ville : ..... Pays : .....

### Gestion du dossier

Coordonnées identiques

Nom : ..... Prénom : .....

Organisme : ..... Fonction : .....

Téléphone : ..... Adresse email : .....

### Prise en charge

Personnelle

Par mon organisme

Par un OPCA

### Adresse de facturation

Organisme : .....

Adresse Postale : .....

CP : ..... Ville : ..... Pays : .....

### VOTRE INSCRIPTION

Tarif membre de France Festivals : 375 €



Je souhaite recevoir une **convention de formation**

### RÈGLEMENT

**Bon de commande administratif**

Merci de faire parvenir à l'AFF un bon de commande correspondant à la totalité du coût de formation **avant le début de la formation.**

**Sur facture**

Pour les modalités de règlement, consultez les **Conditions Générales de Vente** au dos.

### Signature du stagiaire ou du gestionnaire de dossier obligatoire

J'accepte les conditions générales de vente

Date : ...../...../.....

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'Association Française des Fundraisers est enregistrée sous le numéro de déclaration d'existence 11 75 38 60 375, dont le siège se trouve au 14 rue de Liège - 75009 Paris

**OBJET :** Toute inscription aux manifestations doit être formulée par écrit. La signature du bulletin par le client emporte l'adhésion aux présentes conditions. L'inscription à un rendez-vous ne sera considérée comme définitive qu'à réception du règlement, sauf en cas de prise en charge par un OPCA assortie d'une subrogation de paiement au profit de l'Association Française des Fundraisers.

**PRIX :** Le prix de la prestation est celui figurant sur le formulaire d'inscription. Les prix sont toujours exprimés nets de taxes et ne comprennent que les frais directs des manifestations à l'exclusion des frais de restauration et de séjour, sauf s'ils sont expressément prévus. Les prix sont donnés à titre indicatif et l'Association Française des Fundraisers se réserve le droit de les modifier sans préavis et le prix payé par le client sera celui indiqué sur les tarifs en vigueur au moment de son inscription.

**CONDITIONS DE PAIEMENT :** Les frais pédagogiques liés à la participation du participant sont réglés intégralement au moment de l'inscription, sauf en cas de prise en charge par un OPCA assortie d'une subrogation de paiement au profit de l'AFF.

- Les règlements anticipés n'ouvrent pas droit à escompte.

- Si le participant souhaite que le règlement soit effectué par un organisme collecteur agréé ou un autre organisme financeur, il doit dans tous les cas : déposer une demande de financement avant le début des prestations, fournir les justificatifs de la prise en charge financière accordée, répondre aux demandes du financeur et renvoyer les documents permettant un suivi régulier du dossier. Dans le cas où l'intervention du financeur demeure partielle, le reliquat du coût des prestations est facturé au participant. Le participant s'assure personnellement du règlement à l'AFF ou, à défaut, supporte la charge de ce paiement.

## Modalités de règlement :

- Par virement bancaire sur le compte de l'Association Française des Fundraisers  
Crédit Coopératif Nation, 252 boulevard Voltaire 75544 Paris Cedex II  
IBAN : (FR 76) 4255 9100 0008 0026 9955 580

**Merci de mentionner le nom de la personne inscrite dans l'intitulé du virement.**

- Par chèque bancaire à l'ordre de l'Association Française des Fundraisers

**PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :** L'utilisation des outils et prestations de l'Association Française des Fundraisers, ainsi que des informations diffusées à l'occasion de manifestations, est limitée aux seuls usages privés du client. Toute reproduction, même partielle, est interdite.

**EXONÉRATION :** L'Association Française des Fundraisers est tenue à une obligation de moyens et sa responsabilité ne saurait en aucune manière être recherchée pour manquement à une obligation de résultats.

**DOCUMENTS LÉGAUX :** La facture est adressée à l'issue de la formation ou de la première partie de la formation. L'attestation de présence et/ou la copie de l'émargement peut être fournie sur demande après la formation. Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle établie sur demande et selon les textes en vigueur, vous est adressée en 2 exemplaires, dont un est à nous retourner signé et revêtu du cachet de votre organisation.

**ANNULATION :** L'Association Française des Fundraisers se réserve le droit d'annuler ou de décaler la formation si les effectifs sont insuffisants ou si un formateur est indisponible, et ce, sans que sa responsabilité puisse être recherchée. En cas d'annulation pure et simple ou de son report à une période supérieure à un mois, le prix versé à l'Association Française des Fundraisers sera remboursé au client. Dans tous les cas, l'annulation ou le report de la manifestation ne pourra donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. Sauf dispositions particulières, toute annulation écrite du participant reçue par l'Association Française des Fundraisers à plus de 10 jours francs avant la manifestation, entraînera le remboursement de l'intégralité des droits d'inscription versés (sauf frais bancaires de remboursement). Passé ce délai, toute inscription sera due.

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « informatique et libertés ».

